

Communiqué de presse

3 février 2026

Résultats de l'enquête de janvier 2026 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les banques ont durci leurs critères d'octroi de prêts aux entreprises, citant une hausse des risques perçus dans un contexte de plus faible tolérance au risque
- Les critères d'octroi des prêts au logement se sont légèrement assouplis, mais se sont encore durcis pour les crédits à la consommation
- La demande de prêts aux entreprises a enregistré une légère hausse, et la demande de prêts au logement a augmenté modérément
- Les tensions commerciales et l'incertitude qui y est liée ont contribué au durcissement des critères d'octroi et ont pesé sur la demande de prêts

Selon l'enquête de janvier 2026 sur la distribution du crédit bancaire, les banques ont fait état d'un durcissement net inattendu des critères d'octroi (les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts) pour les [prêts ou les lignes de crédit aux entreprises](#) au quatrième trimestre 2025 (pourcentage net de banques ressortant à 7 % ; graphique 1). Les banques ont également déclaré un léger assouplissement net de leurs critères d'octroi pour les [prêts au logement accordés aux ménages](#) (pourcentage net de – 2 %), tandis que les critères d'octroi pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) se sont de nouveau durcis (pourcentage net de 6 %). Pour les entreprises, le durcissement net observé au quatrième trimestre fait suite à un durcissement net moins important des critères d'octroi au troisième trimestre, dépassant les anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne d'enquête (1 %). Les préoccupations liées aux perspectives pour les entreprises et l'économie au sens large, ainsi que la moindre tolérance au risque des banques, ont contribué au durcissement des critères d'octroi. Les banques ont indiqué un léger assouplissement net des critères d'octroi des prêts au logement, qu'elles n'avaient pas anticipé, et un nouveau durcissement net des critères d'octroi des crédits à la

consommation, supérieur aux anticipations qu'elles avaient formulées au trimestre précédent. S'agissant des prêts au logement, la concurrence a eu pour effet d'assouplir les critères d'octroi, tandis que la perception des risques a eu un effet de durcissement. La moindre tolérance au risque des banques et la hausse des risques perçus ont été les principaux déterminants du durcissement des critères d'octroi des crédits à la consommation. Pour le premier trimestre 2026, les banques s'attendent à un nouveau durcissement net modéré des critères d'octroi pour les entreprises, à un léger durcissement pour les prêts au logement et à un durcissement plus marqué pour les crédits à la consommation.

Les [modalités et conditions générales des banques](#) (qui sont définies dans les contrats de prêt) ont été durcies pour les prêts aux entreprises et les crédits à la consommation, mais ont été assouplies pour les prêts au logement.

Les banques ont fait état d'une augmentation nette de la [part des demandes de prêt rejetées](#) pour les entreprises et les crédits à la consommation, tandis que la part relative aux prêts au logement est demeurée inchangée en termes nets. L'augmentation nette de la part a été plus élevée qu'au trimestre précédent pour les entreprises, mais plus faible dans le cas des ménages.

Au quatrième trimestre 2025, les banques ont fait état d'une poursuite de la légère augmentation nette de la [demande de prêts ou de lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de 3 % ; graphique 2). Cette évolution fait suite à une hausse nette similaire de la demande de prêts au cours du trimestre précédent et dépasse les anticipations formulées par les banques ce même trimestre (0 %). La demande de prêts des entreprises résulte principalement d'une hausse de la demande liée aux stocks et aux besoins en fonds de roulement et autres besoins de financement, tandis que l'investissement fixe a continué d'apporter une contribution nette globalement neutre. La [demande de prêts au logement](#) a continué d'augmenter en termes nets (pourcentage net de 9 %), mais de façon plus modérée, globalement en ligne avec les anticipations des banques au cours du trimestre précédent. L'amélioration des perspectives relatives au marché de l'immobilier résidentiel a été le principal déterminant de la hausse de la demande de prêts au logement, tandis que la confiance des consommateurs a contribué négativement. La [demande de crédits à la consommation et d'autres prêts aux ménages](#) a légèrement diminué (pourcentage net de – 2 %), après une demande globalement inchangée au troisième trimestre et légèrement inférieure à ce que les banques avaient anticipé au trimestre précédent. La baisse de confiance des consommateurs a freiné la demande de crédits à la consommation en dépit de la contribution toujours positive du niveau des taux d'intérêt. Au premier trimestre 2026, les banques s'attendent à une hausse nette de la demande de prêts des entreprises et des ménages.

L'accès des banques au financement de détail et aux marchés monétaires s'est légèrement détérioré au quatrième trimestre 2025, alors qu'il s'est assoupli pour les titres de créance et les titrisations. Au cours des trois prochains mois, les banques s'attendent à ce que l'accès au financement demeure globalement inchangé, à l'exception d'un léger assouplissement du financement par titres de créance.

En réponse aux nouvelles mesures réglementaires et prudentielles, les banques ont fait état d'une augmentation nette de leurs fonds propres et de leurs avoirs en actifs liquides, bien qu'elles aient indiqué une baisse temporaire de leurs actifs pondérés des risques. Elles ont également indiqué un effet de durcissement net sur les critères d'octroi résultant des mesures évoquées précédemment pour l'ensemble des catégories de prêt, un nouveau durcissement étant attendu pour 2026.

Les banques de la zone euro ont indiqué que les ratios de prêts non performants (*non performing loan, NPL*) et d'autres indicateurs de la qualité du crédit ont exercé un léger effet de durcissement net sur leurs critères d'octroi pour l'ensemble des catégories de prêts au quatrième trimestre 2025, la perception des risques et l'aversion au risque constituant les facteurs prédominants. Au premier trimestre 2026, les banques s'attendent encore à un léger effet de durcissement pour les prêts aux entreprises et pour les crédits à la consommation, mais à un impact globalement neutre pour les prêts au logement.

Les critères d'octroi se sont durcis dans la construction, le commerce de gros et de détail, l'industrie manufacturière à forte intensité énergétique et l'immobilier commercial au second semestre 2025, le durcissement net le plus important concernant la fabrication de véhicules à moteur. Le durcissement est resté modéré dans le secteur manufacturier considéré dans son ensemble, tandis que les services non financiers autres que l'immobilier commercial n'ont pas connu de durcissement net, ou alors seulement léger. Les banques ont également indiqué une augmentation nette de la demande de prêts dans les services non financiers autres que l'immobilier commercial et aucun changement, ou alors de légères baisses seulement, dans les autres secteurs au second semestre 2025. Pour le premier semestre 2026, les banques s'attendent à un nouveau durcissement net ou à un niveau globalement inchangé des critères d'octroi dans les principaux secteurs économiques. Elles prévoient une hausse nette de la demande de prêts dans la plupart des secteurs à l'exception de la fabrication de véhicules à moteur, du commerce de gros et de détail et de l'immobilier commercial.

Sur la base d'une nouvelle question concernant l'impact des modifications des politiques commerciales et de l'incertitude qui y est associée, presque la moitié des banques participant à l'enquête ont estimé que leur exposition était importante. Les banques ont indiqué que cela avait eu un effet de durcissement sur les critères d'octroi, principalement en raison d'une moindre tolérance au

risque, et que cela avait freiné la demande de prêts aux entreprises. Les banques s'attendent à un impact similaire pour 2026.

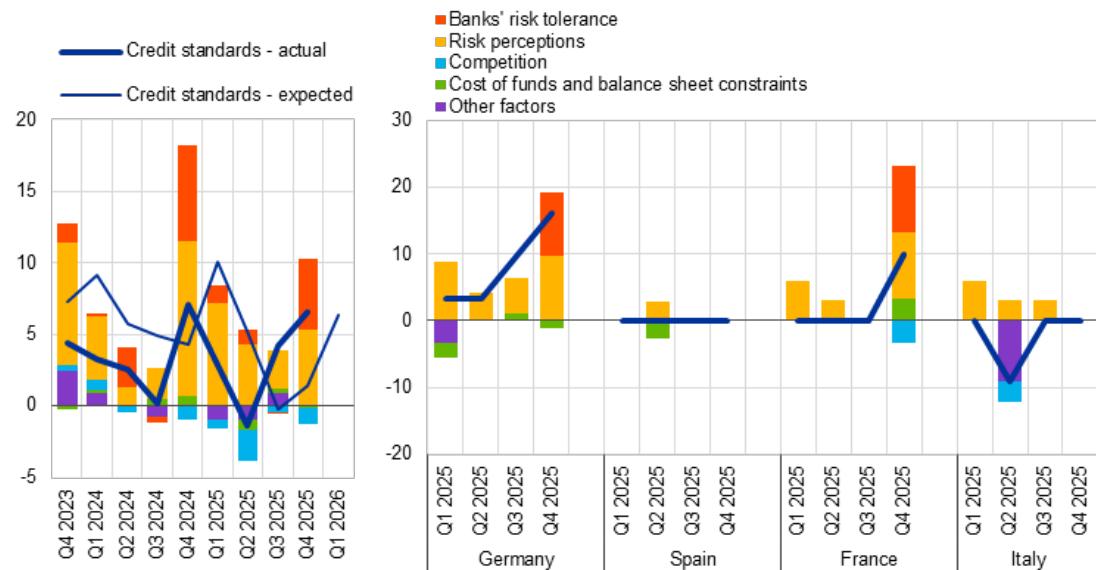
L'enquête sur la distribution du crédit bancaire a été mise en place par l'Eurosystème pour améliorer sa compréhension des comportements des banques de la zone euro en matière de prêt. Les résultats présentés dans l'enquête de janvier 2026 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au quatrième trimestre 2025 et sur les changements attendus au premier trimestre 2026.

La campagne de janvier 2026 a été réalisée entre le 15 décembre 2025 et le 13 janvier 2026. Au total, 153 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

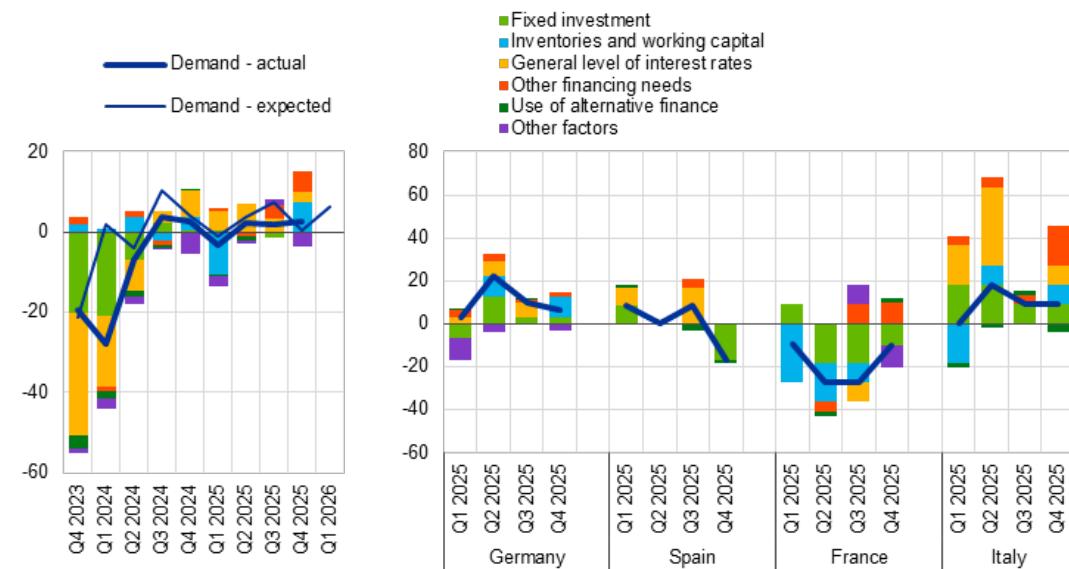
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme du pourcentage de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme du pourcentage de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications de la demande de prêts. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)
au : +49 0 69 134495686.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site internet de la BCE, ainsi qu'une [copie du questionnaire](#), un [glossaire des termes](#) utilisés dans l'enquête et un [guide utilisateur](#), accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [portail de données de la BCE](#). Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site internet de la BCE.
- Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulrich (P.), Dimou (M.), Ferrante (L.) et Parle (C.), « [Joyeux anniversaire, BLS - 20 ans d'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro](#) », *Bulletin économique*, n° 7, BCE, 2023, et Huennekens (F.) et Köhler-Ulrich (P.), « [Quelles informations l'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro fournit-elle sur les évolutions futures en matière de prêts ?](#) », *Bulletin économique*, n° 8, BCE, 2022.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu